Cinquante quatrième année. - N° 194 A Lundi 5 et mardi 6 octobre 2020

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Service éditorial 01-40-58-77-56

BODACC « A »

Annonce n° 577

28 – EURE-ET-LOIR

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CHARTRES

Ventes et cessions

398 739 565 RCS Aix en Provence.
FRIEDLANDER.
Forme : Société par Actions Simplifiée.
Adresse : 550, Rue Pierre Berthier, Parc de Pichaury, 13100 Aix-en-Provence.
Origine du fonds : Etablissement secondaire acquis par achat au prix stipulé de 136679 EUR.
Etablissement : Etablissement secondaire.
Activité : Étude, fabrication, montage industriel de toutes tuyauteries, chaudronnerie, toutes installations, constructions d'usines, travaux d'agencement.
Adresse : Zi la Queue d'Hirondelle, 28230 Droue-sur-Drouette.
Précédent propriétaire : 306 878 315 RCS Chartres. **ORYS.**
Date de commencement d'activité : 1er septembre 2020.
Publication légale : Les Horizons Centre Ile de France *du* 18 septembre 2020.
Oppositions : A l'adresse du fonds cédé pour la validité et au siège de la société FRIEDLANDER pour la correspondance.
Commentaires : Acte sous seing privé en date du 01/09/2020 enregistré au Service de l'Enregistrement de SPFE de Chartres le 04/09/2020, Dossier 2020 00028026. Référence : 2804P012020A01326. Adresse de l'ancien propriétaire : 550 Rue Pierre Berthier Parc de Pichaury 13100 AIX-EN-PROVENCE. Adresse du nouveau propriétaire : 550 Rue Pierre Berthier Parc de Pichaury 13100 AIX-EN-PROVENCE. Acte sous seing privé en date du 01/09/2020 enregistré au Service de l'Enregistrement de SPFE de Chartres le 04/09/2020, Dossier 2020 00028026. Référence : 2804P012020A01326. Les oppositions seront reçues dans les dix jours suivant la publication prévue à l'article L.141-12 du code de commerce..